

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 827 Subvention au Comité Tlemcen à Paris (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L 2313-1 et L 2511-
et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose
l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000 euros au Comité Tlemcen à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée au Comité Tlemcen à Paris,
qui a pour but de perpétuer la mémoire des enfants juifs morts en déportation et dont le siège social est
situé 61 rue des Amandiers, 75020 Paris. X02227 / 2011_04288 /50141

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre
de la Mémoire